



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Conformément à l'article L5211-36, ce rapport est établi en vertu de l'article L2312-1 du CGCT qui nous invite à engager un débat sur les orientations budgétaires dans les 60 jours précédents le vote du budget primitif.

De plus la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire.

En effet, à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, chaque collectivité (...) présente ses objectifs pour le budget général et les budgets annexes concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Par ailleurs, compte tenu de la strate démographique de la CCSVT, le rapport doit comporter (article D2312-3) :

- A/1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- A/2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- A/3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- B/1° Les informations relatives à la structure des effectifs ;
- B/2° Les informations relatives aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- B/3° Les informations relatives à la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport :

- peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.
- peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° [84-53](#) du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
- est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

PREMIERE PARTIE – LE BUDGET PRINCIPAL

I. Les dépenses et les recettes de fonctionnement.

RECETTES REELLES (en K €)	2014	2015	2016	2017	2018*	2019	2020
Dotation globale de fonctionnement (741)	553	536	426	420	400	500	500
Fiscalité (contributions directes et TEOM)	3 854	3 821	4 460	5 232	5 592	5 497	5 635
Autres recettes fiscales (compensation)	451	471	446	400	430	400	400
Autres recettes de fonctionnement	322	434	672	895	359	800	800
TOTAL	5 180	5 262	6 004	6 947	6 781	7 197	7 335

*CA provisoire

Sur les 4 derniers exercices, il est constaté :

- Une forte diminution des dotations et compensations.
- Une dynamique structurelle (augmentation des bases physiques) et conjoncturelle (extension du périmètre) des recettes fiscales (+17%) et de certaines recettes de fonctionnement (taxe de séjour notamment). Aujourd'hui, cette dynamique repose uniquement sur l'augmentation des bases.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2019 et suivants :

Maintien des taux de fiscalité (sauf TEOM en cas d'augmentation massive du coût de traitement à court ou moyen terme).

Une DGF fortement impacté par le Coefficient intégration fiscale (CIF).

Risque de baisse du produit de la taxe de séjour compte tenu de la réforme débutant en 2019.

DEPENSES REELLES (en K €) HORS DETTE	2014	2015	2016	2017	2018*	2019	2020
Charges à caractère général	710	707	826	692	912	600	600
Charges de personnel	1 254	1 408	1 435	1 837	1 986	2 000	2 000
Autres dépenses de fonctionnement	3 463	3 053	3 616	4 088	4 040	4 090	4 090
TOTAL	5 427	5 168	5 877	6 617	6 938	6 490	6 490

*CA provisoire

Part des CP dans les dépenses de fonctionnement.	2014	2015	2016	2017	2018*
	23.10%	27%	24%	26%	28%

*CA provisoire

La part des charges de personnel dans le budget de fonctionnement est relativement stable à 28%.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2019 et suivants :

Maintien des charges de personnel dans une fourchette 1900-2000 K € à compétence égale.
Stabilisation des attributions de compensation (il est néanmoins acté qu'une révision des attributions de compensations devra intervenir en 2020).

II. Les niveaux d'épargne.

	2014	2015	2016	2017	2018*
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 180	5 262	6 004	6 947	7 170
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 427	5 168	5 877	6 617	7 307
EPARGNE BRUTE	- 293	52	48	235	- 137
REMBOURSEMENT DE CAPITAL	108	112	173	201	201
EPARGNE NETTE	- 401	- 60	-125	34	- 338

*CA provisoire

Prévisions/Orientations pour les exercices 2019 et suivants :

Retour à une épargne brute et nette positive.

III. Les investissements.

	2014	2015	2016	2017	2018*
DEPENSES D'EQUIPEMENT	207	499	41	1	1 206

*CA provisoire

Au niveau du budget général, l'effort portera sur le service déchets afin :

- D'améliorer les performances de tri.
- De poursuivre l'équipement des services notamment en matière de centre technique adapté au nombre et à la nature des véhicules.

D'autres part, la CCSVT ayant des compétences en matière de développement, un programme d'action pourrait être finalisé en matière de logements (OPAH), de tourisme (rénovation de l'OTI de Sartène, création d'un OTI sur Olmeto, d'un centre d'interprétation et/ou d'activités de pleine nature) ou de zone d'activité.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2019 et suivants :

Accroissement des investissements en matière de gestion des déchets.
Mise en place d'un programme d'action en matière de développement.
Mise en place d'un pacte financier sur les investissements structurants à travers les fonds de concours.

IV. La dette.

ANNUITE DE LA DETTE	REALISATION				PREVISION			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
INTERET	46	42	79	95	90			
CAPITAL	108	112	173	201	201			

ANNUITE	154	154	252	296	316	316	316	240
---------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

ENCOURS DE LA DETTE	REALISATION					PREVISION		
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	1 127	1 014	2 500	2 556	2 323	2 091	1 841	1 657

L'encours de la dette est stable et il n'est pas prévu de recourir à de nouveaux emprunts si la philosophie adoptée par le conseil communautaire en matière de fond de concours est respectée.

De plus, compte tenu des durées d'amortissement, l'encours de la dette à vocation à diminuer rapidement d'ici 2021, permettant ainsi à la CCSVT de dégager près de 80 000 € de marge de manœuvre supplémentaire (intérêt et capital).

ORGANISME PRÊTEUR	REFERENCES	ANNUITE	FIN
CAISSE D'EPARGNE	A29102BJ	34 700,23 €	2020
CAISSE D'EPARGNE	A29102BK	42 202,98 €	2020
CAISSE D'EPARGNE	A29102BL	65 118,80 €	2025
CAISSE D'EPARGNE	A291400O	27 589,16 €	2032
CAISSE D'EPARGNE	A29151FD	99 430,51 €	2035
CAISSE D'EPARGNE	AB078530	47 611,36 €	2022

Prévisions/Orientations pour les exercices 2019 et suivants :

Absence de nouveaux emprunts jusqu'en 2021 et financement de l'investissement par l'autofinancement.

V. La gestion des déchets.

Les dépenses relatives aux déchets, stables en 2019, représentent 42% du budget de fonctionnement de l'établissement et s'élèvent à environ 3 040 000 €.

		2015	2016	2017	2018*
0.11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	535 647,22	628 011,41	534 392,75	665 000 €
0.12	CHARGES DE PERSONNEL	1 408 350,74	1 435 238,04	1 500 641,42	1 472 000 €
65-66-67-68	AUTRES DEPENSES	1 285 589,01	1 325 226,30	965 541,75 €	899 000 €
DEPENSES DECHETS		3 229 587,87	3 388 475,75	3 000 575,92	3 036 000 €

*CA provisoire

Les éléments essentiels de ce service sont les suivants :

	2015	2016	2017	2018
POPULATION DGF DESSERVIE	13 206	13 430	15 651	15 984
OMr COLLECTES (en tonnes)	5921.20	5673.90	6452.80	6 280
DECHETS ENFOUIS (en tonnes)	6707.30	6565.80	7501.30	6 924
DECHETS VALORISABLES COLLECTES (en tonnes)	519.90	650.40	626.90	908
DECHETS VALORISES (en tonnes)	1611.90	1761.10	1870.80	2 687
PRODUCTION TOTAL DE DECHETS (en tonnes)	8839.10	8977.30	9999	9 612
TAUX DE VALORISATION (en%)	18.24%	19.62%	18.71%	27,96%
DECHETS PRODUITS PAR HABITANT DGF (en kg)	630	622	603	601
COÛT A LA TONNE (en €)	378	416	319	316

COÛT PAR HABITANT DGF (en €)	238	259	192	190
------------------------------	-----	-----	-----	-----

Sur la base des éléments précités, plusieurs indices ont été mis en place :

Indices		2015	2016	2017	2018
1	DEPENSES DECHETS	100,00	110,61	95,72	96,56
2	POPULATION DGF DESSERVIE	100,00	101,70	118,52	121,04
3	COÛT PAR HABITANT DGF	100,00	108,77	80,76	79,78
4	COÛT A LA TONNE	100,00	110,08	84,37	83,58
5	OMR COLLECTES	100,00	95,82	108,98	106,05
6	DECHETS ENFOUIS	100,00	97,89	111,84	103,33
7	DECHETS VALORISABLES COLLECTES	100,00	127,91	119,60	174,73
8	DECHETS VALORISES	100,00	104,4	122,23	166,71
9	PRODUCTION TOTAL DE DECHETS	100,00	100,48	113,45	115,54
10	DECHETS / HABITANT DGF	100,00	98,81	95,72	95,46
11	TAUX DE VALORISATION	100,00	103,90	107,75	144,31

Points positifs :

- Une stabilisation des dépenses en matière de déchets.
- Une hausse du tonnage de déchets valorisés et du taux de valorisation.

Points négatifs :

- Des dépenses déchets qui auraient dû diminuer (fin des locations, baisse du tonnage enfouis, ...).

Prévisions/Orientations pour les exercices 2019 et suivants :

Renforcement des moyens techniques pour assurer les missions existantes.

Diminution de 7 à 10 % des dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel et hors augmentation de la cotisation versée au SYVADEC).

Amélioration du taux de couverture des dépenses déchets.

Augmentation du volume de déchets valorisables à coût constant grâce à une adaptation des fréquences et du mode de collecte.

DEUXIEME PARTIE – LE BUDGET EAU

I. Les dépenses et les recettes de fonctionnement.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
RECETTES REELLES (en K €)	654	340	369	921	641	900	900
DEPENSES REELLES (en K €) HORS DETTE	106	43	39	395	214	400	400

Prévisions/Orientations pour les exercices 2019 et suivants :

Augmentation des rendements de réseaux pour les deux fermiers d'ici 2021 (fin des contrats d'affermage).

Entrée en vigueur de la nouvelle tarification sur les 5 communes en régie couvrant les dépenses.
Limitation du recours à l'emprunt.

Réalisation des équipements structurants permettant de limiter les frais de fonctionnement et notamment de transport d'eau (réalisation de nouveaux forages sur Sollacaro, Bilia, Olmeto, Fozzano et en cas de foncier disponible Arbellara).

Amélioration du service / Conformité des analyses.

Limitation des dépenses de fonctionnement à 400 000 € jusqu'en 2020.

Optimisation des amortissements.

Poursuite de la mise en place du rattachement des charges à l'exercice.

II. Les niveaux d'épargne.

	2014	2015	2016	2017	2018
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	654	340	369	1 043	763
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	106	43	39	634	486
EPARGNE BRUTE	513	269	303	376	277
REMBOURSEMENT DE CAPITAL	145	142	8	176	170
EPARGNE NETTE	368	127	295	200	107

Prévisions/Orientations pour les exercices 2019 et suivants :

Maintien et/ou accroissement de l'épargne nette notamment dans le cadre de la négociation des futurs contrats d'affermage.

III. Les investissements.

DEPENSES D'EQUIPEMENT	2014	2015	2016	2017	2018
	207	499	41	705	298

Au niveau du budget eau, l'effort portera sur la sécurisation de la ressource en eau afin de limiter le recours au transport d'eau.

De plus, les capacités de stockage devront être augmentées et/ou adapter sur les secteurs de Belvédère, Abbartello et Celaccia.

Enfin, des investissements sur les réseaux permettront d'améliorer le rendement notamment sur la commune de Sartène.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2019 et suivants :
Mise en place d'un programme d'investissement pluriannuel à travers la contractualisation Agence de l'Eau/CDC.
Mise en place d'un pacte financier sur les investissements structurants à travers les fonds de concours.

IV. La dette.

ANNUITE DE LA DETTE	REALISATION				PREVISION			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
INTERET	35	28	27	33	184			
CAPITAL	145	142	119	176	27			
ANNUITE	180	170	146	209	211	177	157	84

ENCOURS DE LA DETTE	REALISATION				PREVISION			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	755	612	692	790	706	507	355	288

L'encourt de la dette comme les annuités d'emprunts ont augmenté.

Cependant, compte tenu des durées d'amortissement, l'encourt de la dette à vocation à diminuer rapidement d'ici 2021 avec notamment :

- En 2018, fin d'un emprunt dont l'annuité est de 33 501 €
- En 2019, fin de deux emprunts pour une annuité totale de près de 20 000 €
- En 2020, fin deux emprunts pour une annuité totale de près de 72 000 €.

ORGANISME PRÊTEUR	REFERENCES	ANNUITE	FIN
DEXIA	0238393/001	40 712,34 €	2020
DEXIA	0242895/002	31 619,10 €	2020
CAISSE D'EPARGNE	A2908623	33 501,84 €	2018
CAISSE D'EPARGNE	A29151FJ	22 463,81 €	2026
CAISSE D'EPARGNE	A29161QD	6 853,02 €	2031
CAISSE D'EPARGNE	AB078532	28 566,80 €	2022
DEXIA	MON 221473/1	8 659,09 €	2019
DEXIA	MON198773/0200754001	5 385,93 €	2017
DEXIA	MON215225	11 561,07 €	2019
DEXIA	MON265495	22 009,20 €	2024

Prévisions/Orientations pour les exercices 2019 et suivants :

Limitation du recours à l'emprunt.

Encours de la dette à 355 000 € en 2020.

Baisse de 120 000 € du montant des annuités d'ici 2021.

V. Le prix du service.

Les montants de surtaxe (pour les secteurs gérés en affermage) et/ou de redevance (pour le secteur en régie) doivent être maintenus jusqu'en 2020.

A l'occasion de la fin des contrats d'affermage, une réflexion devra être engagée pour maintenir, voir diminuer le montant facturé à l'utilisateur, soit totalement, soit partiellement afin de renforcer les recettes du budget assainissement.

Cette action est cependant subordonnée à une amélioration du rendement du service d'ici 2020.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2019 et suivants :

Maintien du montant de la surtaxe et de la redevance.

TROISIEME PARTIE – LE BUDGET ASSAINISSEMENT

I. Les dépenses et les recettes de fonctionnement.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
RECETTES REELLES (en K €)	1 025	360	878	823	996	875	900
DEPENSES REELLES (en K €) HORS DETTE	28	119	457	575	562	600	600

Prévisions/Orientations pour les exercices 2019 et suivants :

Stabilisation des dépenses réelles.
Augmentation des recettes réelles à travers une amélioration du rendement des réseaux.
Optimisation des amortissements.
Recours limité à l'emprunt.

II. Les niveaux d'épargne.

	2014	2015	2016	2017	2018
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 025	360	878	951	1 115
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors INTERET DE LA DETTE	221	168	640	932	919
EPARGNE BRUTE	804	49	238	19	196
REMBOURSEMENT DE CAPITAL	240	1 279	286	369	352
EPARGNE NETTE	564	1 230	-48	-350	- 156

L'épargne nette reste négative et s'établit à – 156 000 €.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2019 et suivants :

Accroissement de l'épargne brute grâce à la diminution des annuités d'emprunts et à l'augmentation de l'épargne de gestion.

III. Les investissements.

DEPENSES D'EQUIPEMENT	2014	2015	2016	2017	2018
	207	499	41	705	1 386

Les dépenses d'équipement ont de nouveau augmenté et atteignent près de 1 400 000 € en 2019.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2019 et suivants :

Mise en place d'un programme d'investissement pluriannuel à travers la contractualisation Agence de l'Eau/CDC afin de doter l'ensemble des communes de STEP d'ici 5 ans.

Mise en place d'un pacte financier sur les investissements structurants à travers les fonds de concours.

IV. La dette.

ANNUITE DE LA DETTE	REALISATION					PREVISION		
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
INTERET	193	192	183	206				
CAPITAL	2 240	1 279	286	369				
ANNUITE	2 433	1 471	469	575	576	425	425	425

ENCOURS DE LA DETTE	REALISATION					PREVISION		
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	4 777	5 498	5 474	6 230	6 317	7 920	7 800	6 560

L'encours de la dette comme les annuités d'emprunts ont augmenté compte tenu du nouveau prêt relatif au financement des opérations en cours (Viggianello, Campomoro, ...).

Pour les exercices 2018 et suivants, l'annuité de la dette à vocation à diminuer (renégociation de plusieurs prêts) sous réserve du maintien des fonds de concours.

De plus, une réflexion devra être menée dans les plus brefs délais sur les capacités de désendettement de l'EPCI (fin du dispositif de prise en charge d'emprunt par l'ex CD2A, renégociation d'emprunt, ...).

ORGANISME PRÊTEUR	REFERENCES	ANNUITE	FIN
CAISSE DES DEPOTS	46991	5 378,64 €	2036
CREDIT AGRICOLE	73005082109	15 771,66 €	2024
CAISSE D'EPARGNE	A2908624	26 801,47 €	2018
CAISSE D'EPARGNE	A29140 TF	70 361,08 €	2035
CAISSE D'EPARGNE	A29140FN	72 349,12 €	2034
CAISSE D'EPARGNE	A2915184	66 348,70 €	2035
CAISSE D'EPARGNE	A29151FI	24 372,76 €	2031
CAISSE D'EPARGNE	A2918039	10 050,00 €	2020
CAISSE D'EPARGNE	AB078532	19 044,56 €	2022
DEXIA	MON 275292/0294144	61 361,80 €	2026
DEXIA	MON275432/0294292	212 687,24 €	2026

QUATRIEME PARTIE – EFFECTIF

I. Structure des effectifs

AU 01/01/2019			FILIERE ADM	FILIERE TECHNIQUE	TOTAL
TITULAIRE	A	POSTE (S) BUDGETAIRE (S)	1	0	1
		POSTE (S) POURVU (S)	1	0	1
	B	POSTE (S) BUDGETAIRE (S)	0	1	1
		POSTE (S) POURVU (S)	0	1	0
	C	POSTE (S) BUDGETAIRE (S)	7	40	47
		POSTE (S) POURVU (S)	6	35	41
CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC (CDD, CDI & occasionnels)		POSTE (S) BUDGETAIRE (S)	0	13	13
		POSTE (S) POURVU (S)	0	13	13
CONTRACTUEL DE DROIT PRIVE (Contrat aidé & apprenti)		POSTE (S) BUDGETAIRE (S)	0	1	1
		POSTE (S) POURVU (S)	0	1	1

Evolution prévisionnelle pour 2019-2020 :
 1 ou plusieurs agents techniques en retraite.
 1 agent contractuel la retraite.
 Réflexion à entamer sur les moyens humains nécessaire au fonctionnement des services (ingénierie notamment).

II. Structuration des dépenses de personnel (principaux postes)

TRAITEMENT BRUT (y compris supplément familiale et prime de transport)	1 081 916 €
NBI	9 240 €
IAT	36 577 €
PRISE EN CHARGE MUTUELLE	17 664 €
IEMP	12 889 €
INDEMNITES MOBILITE	2 700 €
INDEMNITE REGISSEUR	820 €
ASTREINTE	2 487 €
INDEMNITES DE RESPONSABILITE	5 128 €
IFSE	80 448 €
IHTS	64 321 €
CHARGES PATRONALES	536 715 €

Evolution prévisionnelle pour 2019-2020 :
 Diminution et/ou stabilisation des charges de personnel.
 Mise en place du RIFSEEP.

III. Durée effective du travail.

Agents administratifs / 35 heures par semaine sur 5 jours.

Agents techniques / Moyenne de 35 heures par semaine sur des semaines de 5 ou 6 jours selon les besoins et/ou les fréquences.

*CINQUIEME PARTIE – EVOLUTION PREVISIONNELLE DES ATTRIBUTIONS DE
COMPENSATION*

Il est rappelé que le Conseil communautaire a validé le principe de révision de la CLECT pour l'exercice 2020.

Aussi, comme en 2018, il est proposé une évaluation des charges transférées sur la base des recettes et des dépenses n-1 conformément à la méthode employée depuis plusieurs exercices.

Il ressort cette simulation les éléments en annexe.